

# Bulletin d'inscription :

à compléter et à retourner avant le 27/05/2022

AR DUEN EVENEMENTS - Domaine de La Hardouinai - 22230 Saint-Launeuc

# Règlement

Marche Gourmande du 4 juin 2022 (Forêt de La Hardouinai)

## Marche Gourmande du 4 juin 2022

Marche + repas : \_\_\_\_\_ adulte(s) x 15 € = \_\_\_\_\_ €

Marche + repas : \_\_\_\_\_ enfant(s) x 7 € (a) = \_\_\_\_\_ €

(a) enfant de 3 -12 ans

total  €

## Règlement par chèque à l'ordre de "Association Ar Duen Evénements"

Aucun remboursement possible en cas de désistement.

*Tout bulletin retourné sans règlement ne sera pas pris en compte.*

## Responsable de l'équipe (adulte) :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ (obligatoire)

E-mail : \_\_\_\_\_

## Autres participants

Nom/prénom : \_\_\_\_\_

Nom/prénom : \_\_\_\_\_

Nom/prénom : \_\_\_\_\_

Nom/prénom : \_\_\_\_\_

Nom/prénom : \_\_\_\_\_

adulte	enfant
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Signature (obligatoire) :

*J'ai lu et j'approuve le règlement ci-joint*

- ✓ seules les personnes ayant retourné un bulletin complet peuvent participer à la marche,
- ✓ le responsable de l'équipe (adulte) est le contact des organisateurs,
- ✓ les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte,
- ✓ l'accueil et l'arrivée de la marche auront lieu au Grand Etang de La Hardouinai (à proximité de la base nautique),
- ✓ aucun départ ne pourra se faire après 17h30,
- ✓ dans le respect de la faune et de la flore, nos amis les animaux domestiques ne sont pas admis,
- ✓ le port de tenues et chaussures adaptées est recommandé à une marche tout terrain en forêt,
- ✓ les poussettes ne sont pas adaptées au parcours en forêt,
- ✓ les vélos, engins à moteur sont interdits sur le parcours,
- ✓ il est formellement interdit de fumer en forêt (cigarettes électroniques comprises),
- ✓ les participants devront suivre le balisage de la marche, et respecter l'environnement (pas de cueillette, pas de détritus en forêt),
- ✓ en cas d'annulation de la manifestation, la marche sera remboursée par les organisateurs,
- ✓ les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol durant la manifestation. Chaque participant est assuré par sa propre responsabilité civile,

**ne pas jeter sur la voie publique**